

MÉMOIRE

Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)

Projet éolien St-Cyprien

Présenté par

Claude Charron, juin 2015

Messieurs les commissaires,

Mon nom est Claude Charron, je suis résidant de Saint-Ferdinand dans la MRC de L'Érable. Je suis également riverain d'une centrale d'éoliennes industrielles en opération depuis 18 mois, soit le projet éolien de L'Érable, qui comprend 50 éoliennes de 475 pieds de hauteur. Environ 200 familles habitent la zone d'influence forte de cette centrale d'énergie, soit dans un rayon de 2 km.

Bien avant que ne soit autorisé le projet éolien de L'Érable les citoyens avaient servi un solide avertissement aux élus en brandissant la « Une » du Journal de Québec qui titrait « L'ENFER SOUS LES ÉOLIENNES »; une série de reportages sur l'expérience traumatisante de riverains de parcs éoliens en Gaspésie concernant le bruit, le mitage du territoire, la baisse de la valeur de leur propriété, etc. Forts de l'expérience de riverains de parcs éoliens au Québec et en Ontario les citoyens de L'Érable ont exigé des études supplémentaires, des garanties, des mesures de protection, etc. et surtout un référendum sur l'opportunité ou non d'implanter une centrale d'énergie éolienne dans le milieu. Malheureusement ils n'ont pas été écoutés et quelques années plus tard, après la construction et la mise en opération des éoliennes les riverains de L'Érable subissent les effets néfastes des éoliennes, tout comme les Gaspésiens avant eux. Pourtant les élus savaient.

Je veux, par mon témoignage, sonner l'alarme une fois de plus, je veux contribuer à empêcher qu'il y ait d'autres victimes de l'éolien industriel, d'autres citoyens forcés de vivre « l'enfer sous les éoliennes ».

Le bruit

À l'intérieur de ma résidence au moment où j'écris ces lignes j'entends distinctement le bruit des éoliennes situées à un peu plus d'un kilomètre: swouch, swouch, swouch, à chaque fois que la pale passe devant le mat, à peu près à chaque seconde. Cette situation perdure depuis plus d'une semaine sans arrêt, à différentes intensités selon la force du vent.

À l'extérieur c'est une autre affaire, au bruit des pales se mêle un autre bruit qui emplie le ciel et qui semble venir de toutes les directions, un bruit très semblable à celui d'un jet mais qui reste suspendu au dessus de nos têtes. C'est très agaçant et au bout d'un moment ça devient agressant. Un voisin, producteur forestier, lorsqu'il va travailler sur ses terres, garde ses coquilles anti bruit en permanence tant le bruit est envahissant. On nous avait pourtant dit que l'éolienne Enercon E-82 étaient la « Cadillac » des éoliennes et que : « *pour le bruit, avec cette technologie, c'est plus bas que ce qui est accepté dans le département de soins intensifs d'un hôpital.* » Guillermo Planas Roca, promoteur du parc éolien, Le Soleil, 9 juin 2010.

Plusieurs familles, à cause du bruit des éoliennes la nuit, n'arrivent pas à dormir. Une perturbation du sommeil qui hypothèque sérieusement non seulement leur qualité de vie mais encore leur état de santé ; stress, détresse, soins psychologiques, médication, etc. Nous sommes loin des troubles de voisinages causés par le bruit, il s'agit d'une question de santé publique. À cela s'ajoute les effets insidieux des infra sons, dont les symptômes n'ont pas encore été répertoriés et étudiés par les autorités sanitaires locales.

Voici quelques témoignages recueillis dans la région :

M.X, agriculteur, Rang 4, St-Ferdinand, riverain d'une éolienne située à 925 mètres :
« Quand ça a commencé à virer, c'était à la Fête du Travail, je revenais du Festival du bœuf avec ma blonde. On est arrivé à minuit, c'était la fin du monde, c'était l'enfer, c'est là que ça a débuté. La nuit, quand c'est bien tranquille, on les entend très bien dans la maison ; cet été avec les fenêtres ouvertes, ça ne sera pas vivable ! »

Mme Y, Rang 5, Ste-Sophie, riveraine d'une éolienne à 900 mètres :
« Chez moi, on entend les éoliennes en général, 3, 4 ou 5 jours par semaine. Par exemple, la fin de semaine des 10 et 11 mai, le jour et la nuit, on se demandait si on vivait dans un aéroport ou sur le bord d'une autoroute à huit voies. »

M.Z, chemin Poudrier, Thetford Mines, riverain d'une éolienne à 600 mètres :
« J'ai appelé la compagnie pour leur demander d'acheter ma maison puisque le bruit est en train de nous rendre malades. Certains soirs, ça enterre le son de la télé, on n'arrive pas à bien dormir. On ne traiterai pas les animaux de cette façon. »

Je rappelle à la commission le premier principe de la Loi sur le développement durable adopté par le gouvernement du Québec en 2006, et sur laquelle sont assises les fondations mêmes de la commission, soit la « *santé et qualité de vie* » :

les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;

Je n'inonderai pas la commission avec des études, des recherches et des articles scientifiques qui ont été produits sur le bruit et les infra sons des éoliennes en relation avec la santé des riverains. Des centaines de documents qui témoignent d'un risque lié à une situation problématique. J'attire donc l'attention de la commission sur ces deux autres principes de la Loi sur le développement durable soit,

le principe de « *prévention* » :

en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation, et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;

et le principe de « *précaution* » :

lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;

Pour le bénéfice de la commission je cite également le rapport no 267 du BAPE pour le projet éolien de L'Érable, p.73, concernant les nuisances sonores :

♦ *La commission d'enquête constate que des nuisances sonores pourraient être ressenties par les résidents situés dans le secteur d'implantation du parc éolien de L'Érable à des niveaux*

plus faibles que les critères prescrits dans la note d'instructions 98-01 sur le bruit du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

♦ **Avis** — *Tenant compte de la réalisation éventuelle de plusieurs parcs éoliens au Québec d'ici 2015, la commission d'enquête est d'avis que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait, à court terme, intensifier ses recherches sur le bruit des éoliennes afin d'évaluer la pertinence d'établir des critères ou des mesures d'atténuation propres à ces structures.*

Cinq années plus tard le MDDELCC n'a pas intensifié ses recherches sur le bruit des éoliennes et les promoteurs ont tout le loisir de se réfugier derrière la note d'instruction 98-01, décrite dans le mémoire de la Direction de santé publique, ASSS Centre-du-Québec-Mauricie (DM155.1, rapport no 267) comme étant une mesure inadéquate dans le cas des éoliennes géantes.

Pour les riverains du projet éolien de L'Érable il est trop tard. À ce jour d'interminables négociations avec le promoteur, avec les directions régionales du MAMOT, du MSSS, du MDDELCC et avec les maires des municipalités touchées ne laissent aucunement présager la mise en place de mesures de réduction du bruit qui soient concrètes, efficaces et durables.

Un recours collectif, le premier pour un projet éolien au Québec, a été autorisé contre le promoteur mais nous sommes encore devant un long processus, coûteux et complexe qui n'offre aucune garantie de solution durable. D'autres recours sont envisagés mais rien ne pourra compenser les pertes subies ou redonner aux riverains leur quiétude et leur qualité de vie.

Déévaluation marchande des propriétés

Anticipant l'arrivée des éoliennes une famille a quitté la région mettant en vente leur propriété ; après quatre années sur le marché et après plusieurs baisses de prix ils n'ont reçu aucune offre que l'on puisse qualifier de raisonnable. Une autre famille s'est reconstruit sur un lot quelques kilomètres plus loin mettant en vente leur première résidence entourée d'éoliennes ; après deux ans sur le marché ils attendent toujours qu'une offre sérieuse soit déposée. Que fera Mme X, qui n'arrive pas à dormir à cause du bruit des éoliennes, et à qui les médecins recommandent de quitter immédiatement sa résidence ? Qui voudra acheter une maison au milieu d'éoliennes bruyantes et envahissantes ? D'autres maisons sont sur le marché depuis des années sans trouver preneur. Ces pertes sont importantes et bien réelles et constituent une atteinte sévère au patrimoine des riverains impactés. Qui a les moyens de perdre 10, 20, 30% de la valeur de sa propriété ou pire encore devenir prisonnier des éoliennes faute d'acheteurs ?

J'épargne la commission avec les nombreuses études et recherches qui ont été produites sur la déévaluation marchande des propriétés situées à proximité des éoliennes. Les faits parlent d'eux-mêmes. La commission d'enquête du BAPE no 267 pour le projet éolien de L'Érable avait émis deux avis concernant cette problématique, soit l'intérêt d'une étude sur la déévaluation marchande faite au Québec par le MAMOT et l'élaboration d'un mécanisme de compensation pour les pertes de valeur marchande. On se doute bien que ses avis, émis il y a cinq ans, sont restés lettre morte. Par ailleurs la commission écrivait dans sa

conclusion que : *« la présence des éoliennes pourrait, éventuellement, avoir une influence négative sur la valeur marchande des résidences, principales ou secondaires, situées à proximité. Dans l'éventualité où la valeur marchande de plusieurs résidences d'un même secteur était revue à la baisse, cette situation entraînerait une réduction de la valeur du rôle d'évaluation foncière de certaines municipalités. »*

L'expérience de L'Érable nous apprend que la seule perspective d'un projet éolien entraîne une baisse de la valeur marchande des résidences, plusieurs transactions ayant avortées directement à cause de la venue des éoliennes.

Division sociale

L'implantation forcée d'un projet éolien en milieu habité a le même effet dévastateur qu'une bombe lâchée au-dessus de la communauté; menaces, intimidation, vandalisme, procédures judiciaires, boycott de commerces, familles déchirées, amitiés brisées, voisins qui ne se parlent plus, désengagement social, perte de confiance envers les élus., etc. Ce climat de haute tension laisse des séquelles graves sur la santé psychologique des riverains. Ici dans L'Érable, huit ans après le début du processus d'implantation, les blessures sont loin de vouloir se refermer alors que les riverains commencent à peine à réclamer justice et réparation. Une communauté est riche de ses gens, dès lors que le tissu social est déchiré la communauté perd une partie de son âme, de son dynamisme et de son attrait. Une situation d'une infinie tristesse qui laissera de profondes cicatrices.

Conclusion

Malheureusement encore aujourd'hui des municipalités salivent à l'idée d'implanter des éoliennes industrielles sur leur territoire dans l'unique but de retirer des redevances, sans se soucier de qui paiera la note, sans égard pour les pertes et dommages que leurs citoyens devront encourir, pire encore pour l'atteinte à leur santé et leur qualité de vie, et finalement sans aucune sensibilité devant la fracture sociale qui dresse les citoyens les uns contre les autres. Il est regrettable que les élus perdent tout sens critique devant la puissance d'intérêts privés et oublient l'essence même de leur engagement public soit la défense et l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans le meilleur intérêt du plus grand nombre.

Tous ceux qui veulent enfoncer ce projet éolien dans la gorge des citoyens qui n'en veulent pas auraient intérêt à relire la conclusion du BAPE pour le projet éolien de L'Érable: « Le territoire est habité de façon extensive, ce qui ne permet pas d'éloigner suffisamment les éoliennes des habitations et des routes. » rapport no 267, p.109. Comme l'ont décrété les MRC du Haut-Richelieu et du Haut-Saint-Laurent ainsi que d'autres municipalités au Québec, aucune turbine ne devrait être située à l'intérieur d'une distance minimale de protection de 2 km de toute résidence. Les territoires non occupés du Québec regorgent de gisements éoliens au fort potentiel.

Les impacts cumulatifs de **tout projet éolien industriel en milieu habité** sont négatifs, majeurs et accablants. Il est impératif d'empêcher toute reproduction de ce modèle de développement socialement irresponsable, économiquement irrationnel et totalement irrespectueux des principes fondamentaux de la loi sur le développement durable.

Les citoyens de St-Cyprien n'ont pas à faire les frais des joutes politiques du gouvernement. Pour toutes ces raisons j'intime la commission de s'opposer vigoureusement au projet éolien de St-Cyprien.

Claude Charron, St-Ferdinand, 4 juin

FIN DU DOCUMENT